



REGLEMENT de la course à pied, les 10 km de VITAVILLE-VALENCE, du samedi 15 septembre 2018

Dernière modification le, **24 avril 2018**

Art 1. PRESENTATION

VITAVILLE, association des commerçants de VALENCE, organise le samedi 15 septembre 2018 à partir de 18h00, la course à pied : « Les 10 km de VITAVILLE VALENCE ».

Le parcours de 10 km est constitué de 2 boucles de 5 km empruntant le centre-ville, le Parc JOUVET et le Parc des Trinitaires. Il peut être parcouru soit en 10 km soit en 5km.

Une nouvelle épreuve en 2017 « la course des amoureux » a eu lieu sur le parcours du 5km, et cette course prend en 2018 le nom « 5km Mon Cœur Valence »

Art 2. CATEGORIES

L'épreuve de 10Km est ouverte aux licenciés, non licenciés, et aux catégories cadets, juniors, seniors, vétérans hommes et femmes.

La catégorie minime pourra participer uniquement à la course 5 km.

Art 3. CONDITIONS OBLIGATOIRES pour PARTICIPER

Etre titulaire d'une licence d'Athlétisme (compétition ou santé loisir running ou d'un pass'running) FFA 2017/2018 ou 2018/2019 ou d'une licence délivrée par la FF Triathlon, la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP.

Pour les autres participants, fournir aux organisateurs un certificat médical, indiquant précisément la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition » et datant de moins d'un an à la date du 15/09/2018. Aucun autre document ne sera accepté.

Pour les mineurs, l'autorisation parentale devra être remplie, signée et accompagnée du certificat médical.

Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident.

Art 4. INSCRIPTION

Droit d'inscription pour le **10 km** est de :

* 15€ par internet ou par courrier (voir les dates limites dans paragraphe suivant)

* 17€ le jour de la course.

Droit d'inscription pour le **5 km** est de :

* 11€ par internet et par courrier (voir les dates limites dans paragraphe suivant)

* 13€ le jour de la course

Droit d'inscription pour **5km « Mon cœur Valence »**

* 20€ le duo par internet et par courrier pour les 2 coureurs (voir les dates limites dans paragraphe suivant)

* 22€ le duo le jour de la course

Dates limites d'inscription pour toutes les courses:

- par courrier avant le 10 septembre 2018 **ET SERA ENREGISTRE LE JOUR DE LA COURSE SEULEMENT**

Adresse : VITAVILLE 40 rue Bouffier 26000 VALENCE ou internet avant le 13 septembre 2018 minuit sur

www.vitaville-valence.com

L'inscription ne sera acceptée que si le dossier est complet : bulletin d'inscription + certificat médical ou licence + règlement par chèque à l'ordre de Vitaville (ou par espèce possible le jour de la course).

Clôture des inscriptions le jour de la course à 17h00.

La liste des inscrits sera disponible sur le site de VITAVILLE.

Le nombre de participants sur les 10, 5 et mon cœur Valence est limité à 2000.

Aucune inscription au-delà du samedi 15 septembre à 17h ne sera acceptée.

La course « mon cœur Valence » :

Course ouverte à 2 personnes qui souhaitent courir ensemble, les 2 coureurs devront faire le parcours du 5 km en intégralité, il est impératif que les 2 coureurs passent la ligne d'arrivée ensemble. Le classement de cette course se fera uniquement sur le temps chronométré des 2 coureurs, un seul coureur sera porteur de la puce de chronométrage.

Une course enfants aura lieu le samedi 15 septembre 2018 les inscriptions sont gratuites et se feront entre 12h et 14h30, les départs sont à partir de 15h00 dans l'enceinte sur le Champ de Mars à Valence (plusieurs courses selon l'âge de l'enfant). Accessibilité sous la responsabilité d'un adulte.

Art 5. Accueil/départ et arrivée au CHAMP DE MARS.

Le départ est fixé à 18h00 pour le 5km et 18h30 pour le 10km au Champ de Mars.

Le temps limite imparti aux coureurs pour boucler le premier tour est limité à 1h10 ; passé ce délai, le coureur sera mis hors course, le dossard lui sera retiré et il ne sera plus sous la responsabilité de l'organisation.



REGLEMENT de la course à pied, les 10 km de VITAVILLE-VALENCE, du samedi 15 septembre 2018

Dernière modification le, **24 avril 2018**

Art 6. REMISE DES DOSSARDS

Le jour de la course de 10h à 17h00 sur place sur le Champ de Mars à Valence.
Aucun dossard ne sera remis dans le dernier quart d'heure précédant le départ des courses.

Art 7. PARKING

Un ticket de parking Q-Park de sortie valable uniquement le 15 septembre 2018 sera remis sur demande au stand des inscriptions.

Art 8. CHRONOMETRIE

Chronométrage électronique à puce collée sur le dossard.

Art 9. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Un poste de ravitaillement sera disponible sur le champ de mars au passage du premier tour pour le 10km ainsi qu'à l'arrivée pour toutes les courses.

Art 10. DOUCHES

Des douches seront disponibles au gymnase du Cosec à la comète, un badge d'accès sera remis sur demande au stand des inscriptions (une pièce d'identité sera demandée en caution)

Art 11. RECOMPENSES :

Remise des prix à partir de 19h30.

Des récompenses aux 3 premiers au scratch et aux premiers de chaque catégorie hommes et femmes.

Il va être organisé un challenge par équipe de 5 à 10 personnes : l'équipe ayant la meilleure moyenne sera primée.

Art 12. RESULTATS

Les résultats complets seront affichés à l'arrivée des courses : ils pourront être consultés sur le site de VITAVILLE.

Art 13. ASSURANCE

Les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile :

Assurance n° **53989168**

Souscrite chez ALLIANZ Cabinet Thierry SINICO, 36 boulevard Vauban à Valence 04 75 56 34 87.

Il incombe aux participants non licenciés de s'assurer individuellement.

Art 14.

Tout accompagnateur, notamment à pied, à bicyclette ou en roller, est interdit, sous peine de disqualification.

Art 15.

Les services médicaux d'urgence et de l'organisation seront habilités à mettre hors de course tout concurrent paraissant inapte à poursuivre l'épreuve.

Art 16. SECURITE

Elle est assurée par : Police Nationale, Police Municipale, UDPS 26/07, 1 Médecin, Secouristes, et Signaleurs.

Art 17. ANNULATION DE LA COURSE

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des coureurs, l'association se réserve le droit d'annuler la course à pied sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

Art 18. ABANDON DE COURSE

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir les responsables de l'épreuve et remettre son dossard pucé à l'arrivée.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif, et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière le jour de l'épreuve. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.



REGLEMENT de la course à pied, les 10 km de VITAVILLE-VALENCE, du samedi 15 septembre 2018

Dernière modification le, **24 avril 2018**

Art 19.

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter toutes les clauses sous peine de disqualification.

Art 20.

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je m'engage à me soumettre à l'ensemble des dispositions du règlement de la course à pied : « Les 10 km de VITAVILLE VALENCE ». J'autorise les organisateurs de cette course, ainsi que leurs ayant-droits tels que partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation à la course, sur tous supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

Art 21. C.N.I.L

« Conformément à la loi informatique et libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant. Sauf opposition de votre part, vos coordonnées pourront être transmises à des organismes extérieurs ». Désinscription sur le site de VITAVILLE à l'adresse <http://www.vitaville-valence.com>

Art 22. RENSEIGNEMENTS :

VITAVILLE 40 rue Bouffier 26000 VALENCE

Par mail : info@vitaville-valence.com

Par téléphone : 04 75 43 25 29

Les Catégories d'âge 2018

(valable jusqu'au 31 octobre 2018, ces catégories changeront le 1er novembre 2018)

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters	VE	1978 et avant
Seniors	SE	1979 à 1995
Espoirs	ES	1996 à 1998
Juniors	JU	1999 et 2000
Cadets	CA	2001 et 2002
Minimes	MI	2003 et 2004
Benjamins	BE	2005 et 2006
Poussins	PO	2007 et 2008
École d'Athlétisme	EA	2009 à 2011
Baby Athlé	BB	2012 et après

Détails des catégories Masters

CATEGORIE	CODE	ANNEE DE NAISSANCE
Masters H et F	V1	1978 - 1969
	V2	1968 - 1959
	V3	1958 - 1949
	V4	1948 - 1939
	V5	1938 et avant